



FONDATION VAUDOISE CONTRE L'ALCOOLISME (FVA)

RAPPORT ANNUEL 2004

Direction : Pré-du-Marché 21
1004 Lausanne
021 648 78 21 - info@fva.ch - www.fva.ch

Le mot du Président

A la suite d'une année 2003 où le projet d'une collaboration étroite entre la FVA et le CTA a avorté, l'année 2004 a débuté dans l'incertitude quant à l'avenir de la Fondation qui devait gérer une crise financière sévère et réorganiser sa structure pour être en mesure d'assurer ses missions et ses prestations auprès de la population du canton.

En effet, le retrait partiel du financement de l'OFAS a imposé des économies drastiques sur tous les postes logistiques. Malheureusement celles-ci n'ont pas été suffisantes pour pérenniser la situation. Dès lors, des licenciements, notamment au sein du secteur administratif, et le non remplacement des collaborateurs démissionnaires ont été inévitables.

Cette réalité économique a généré une grande inquiétude auprès des collaborateurs et a débouché sur un positionnement virulent de ces derniers envers la Direction. Ces divergences d'opinions ont finalement été résolues après concertations de part et d'autre et la mise en place d'un plan social pour les personnes concernées.

L'année 2004 a également été marquée par le départ de Monsieur Michel Bonjour, directeur de l'institution, oeuvrant à la FVA depuis sa création en 1986. Nous profitons de cette occasion pour encore le remercier sincèrement du travail de qualité accompli durant sa fonction. Une équipe de direction ad'intérim a donc pris le relais avec le mandat de produire un rapport de réorganisation 2005 fixant des priorités et équilibrant le budget 2005.

Malgré ces aléas et grâce au soutien et à l'engagement des collaborateurs de la Fondation, les missions et prestations ont été assurées avec succès. Les prises en charge des clients ont été au centre des préoccupations alors que malheureusement certaines prestations annexes (formation des professionnels non spécialisés en alcoologie, protocoles de collaboration, participation à la journée nationale, etc.) sont restées en stand by.

Le cap difficile de 2004 a donc été maîtrisé et nous repartons confiants dans l'avenir et déterminés à offrir nos services à la population concernée durant encore de très longues années.

*Dr Marc-Antoine Krieg
Président*

Introduction

Dès janvier 2004, le Directeur de la FVA a mis en place une équipe de direction active composée de la responsable socio-éducative, de la responsable administrative et de lui-même. Cette nouvelle organisation lui a donc permis d'accepter un mandat extérieur et de réduire son taux d'activité de 50%, puis de quitter la FVA à fin août 2004. Dès cette date, les deux responsables ont donc repris la direction ad intérim et ont principalement travaillé sur deux axes prioritaires, à savoir :

- Permettre à la FVA de poursuivre sa mission et d'assurer ses prestations auprès des clients.
- Proposer un scénario de réorganisation 2005, tenant compte de la baisse des subventions de l'OFAS (rapport demandé par le service de la Santé publique).

Une des mesures de cette réorganisation a touché directement les collaborateurs, notamment le secteur administratif. En effet, le licenciement de quatre secrétaires (1.7EPT) et le non remplacement de collaborateurs démissionnaires ont réduit la dotation totale à 12.3 EPT au 31.12.04 (17.4 EPT au 31.12.2003).

Afin que la FVA poursuive son travail de consolidation et qu'elle réaffirme sa place de leader dans l'alcoologie ambulatoire vaudoise, une des recommandations prioritaires proposées au Service de la santé publique était l'engagement d'un-e directeur-trice au sein de la Fondation.

SECTEUR SOCIO-EDUCATIF

1. Prises en charge des clients en 2004

Du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004, les collaborateurs de la FVA ont traité 939 demandes, soit :

- ✓ 708 demandes de personnes ayant une problématique d'alcool (abus ou dépendance), dont 323 nouvelles demandes et 485 demandes déjà actives. 231 prises en charge ont abouti et une orientation adéquate ayant pu être effectuée (sevrage et/ou séjour en institution résidentielle). La durée moyenne d'intervention est d'un peu plus de 2 ans.
- ✓ 100 demandes émanaient de proches ayant une problématique de co-dépendance.
- ✓ 131 interventions brèves (information, évaluation de la consommation, orientation) ne comptant pas plus de 2 consultations.

A noter également que les collaborateurs de la Fondation ont reçu 516 personnes de l'entourage des clients dans le cadre des consultations. Ces personnes ont été entendues ponctuellement et ne font pas l'objet d'une ouverture d'un dossier ni d'une prise en charge.

2. Groupes

Deux groupes, animés par la FVA seule ou en collaboration avec les partenaires du réseau spécialisé, ont eu lieu dans nos bureaux de Morges, Nyon et de la Tour-de-Peilz.

Ces groupes ont réuni chacun une dizaine de clients, dans des séances bimensuelles d'une durée de 2 heures. Des sessions de 6 à 8 séances sont prévues pour aborder des thèmes en lien avec la motivation au changement et la prévention des rechutes et pour répondre aux questions amenées par les participants.

3. Coordination du réseau

3.1 Autour du client

Pratiquement pour la plupart des prises en charge des clients FVA, les collaborateurs travaillent en collaboration étroite avec les partenaires du réseau et se positionnent en qualité de coordinateurs. Cet état de fait permet de favoriser la cohérence de la prise en charge.

8.4% des orientations de nos clients vers les ressources du réseau se font à la suite d'une première évaluation de la demande et 7.4% à la clôture des dossiers.

La FVA est requise par des professionnels non spécialisés concernant leur clientèle ayant un problème d'alcool. Elle est ainsi intervenue à une vingtaine de reprises dans des institutions, telles que : CMS, CSR, ORP, UPA, Pro Infirmis, Centre LAVI, Ligue contre le cancer, etc., notamment lors de rencontres d'équipe pour des études de cas.

3.2 Travail interprofessionnel

Les liens interprofessionnels sont bénéfiques non seulement dans la prise en charge des clients (meilleure coordination des ressources et prestations) mais également dans le réseau professionnel alcoologique qui intervient dans des actions ou projets communs (actions de sensibilisation, cours, groupes).

3.3 Conventions de collaboration

Afin de dépister les problèmes d'alcool dans les services de premiers recours ou « généralistes » tels qu'hôpitaux, services sociaux, CMS, cabinets de médecins traitants, etc., des conventions de collaboration sont mises en place avec la FVA, afin qu'elle puisse intervenir rapidement et proposer une prise en charge ou une orientation dans le réseau.

Alors que des conventions sont déjà établies avec plusieurs hôpitaux somatiques (Yverdon, Morges, Vevey, Payerne), d'autres sont en projet ou en discussion avec les hôpitaux psychiatriques des 4 zones sanitaires, ainsi qu'avec les partenaires spécialisés (CTA, Azimut, les Oliviers, l'Estérelle, l'Arcadie, etc.).

4. Formations

Différents cours ou formations sont dispensés dans des écoles ou services professionnels, afin de sensibiliser les étudiants ou professionnels à la problématique d'alcool (profils, dépistage, orientation). Ainsi, lors d'un contact avec une personne ayant un problème avec sa consommation d'alcool ou avec un-e codépendant-e, le professionnel pourra plus aisément dépister la problématique et proposer les services de la FVA.

En 2004, la FVA a ainsi dispensé des cours de sensibilisation :

- CSR de Morges, à 2 reprises.
- Ecole de soins de Subriey, à 4 reprises.

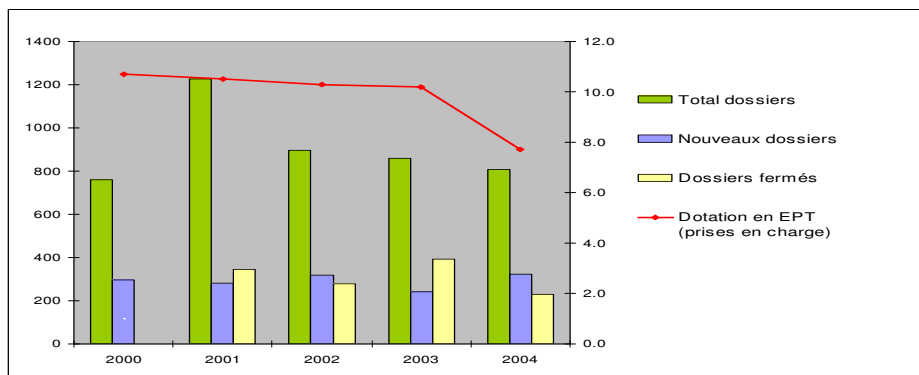
5. Données descriptives de l'activité

Les figures et tableaux utilisés ci-dessous présente un seuil minimal d'exhaustivité des variables et du taux de réponse de 85%.

Les indicateurs pour l'année 2004 sont calculés sur un collectif de 808 clients, dont 323 nouvelles demandes et 485 demandes déjà actives.

La durée moyenne des prises en charge est quant à elle, basé sur 231 situations dont les dossiers ont pu être fermés en 2004. Il en va de même pour le tableau des issues des prises en charge.

Figure 1 : Evolution des prises en charge janvier-décembre 2004



A l'exception de l'année 2001 qui se démarque par un pic à la hausse, le nombre de dossiers en 2004 demeure relativement identique et stable en comparaison aux autres années.

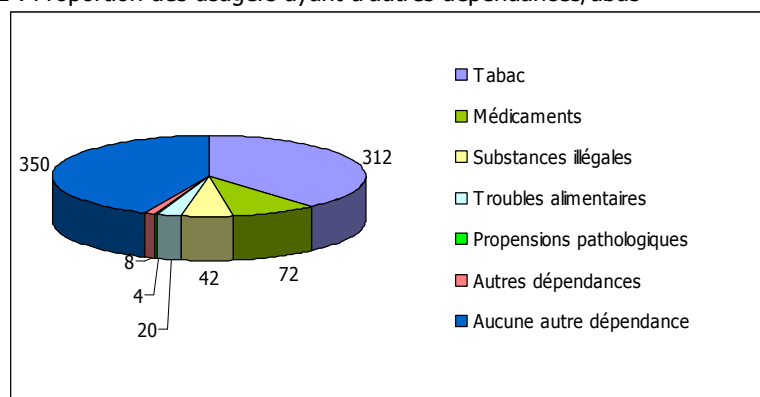
Tableau 1 : Provenance des demandes

	Nbre	%
Soi-même	171	21.2%
Hôpital somatique	122	15.2%
Médecin traitant	120	14.9%
Hôpital psychiatrique	51	6.3%
Autres	46	5.7%
Serv./inst. spéc. en alcool.-ambulatoire	41	5.1%
Serv./inst. spéc. en alcool.-résidentielle	37	4.6%
Centre social régional (CSR)	36	4.5%
Médecin psychiatre	35	4.3%
Serv./inst. spéc. en alcool.-clinique	23	2.9%
Centre médico-social	21	2.6%
Famille/conjoint	19	2.4%
Service social	19	2.4%
Policlinique psychiatrique	17	2.1%
Employeur	14	1.7%
Unité d'alcoologie hospitalière	8	1.0%
Unité d'alcoologie ambulatoire	7	0.9%
Serv./inst. spéc. en alcool.-m./p. de conduire	5	0.6%
Tuteur/curateur	4	0.5%
Autorité juridique	3	0.4%
Groupe d'entraide	2	0.2%
Unité d'alcoologie psychiatrique	2	0.2%
Policlinique somatique	2	0.2%
Sous-total	805	100.0%
sans réponse	3	
TOTAL	808	

Tableau 2 : Distribution par tranches d'âges et sexes

Hommes	Nbre	%	Femmes	Nbre	%
moins de 25 ans	11	1.4%	moins de 25 ans	4	0.5%
26 - 35 ans	75	9.3%	26 - 35 ans	50	6.2%
36 - 45 ans	128	15.8%	36 - 45 ans	111	13.7%
46 - 55 ans	134	16.6%	46 - 55 ans	119	14.7%
56 - 64 ans	81	10.0%	56 - 61 ans	37	4.6%
plus de 65 ans	24	3.0%	plus de 62 ans	34	4.2%
TOTAL HOMMES	453	56.1%	TOTAL FEMMES	355	43.9%

Figure 2 : Proportion des usagers ayant d'autres dépendances/abus



A noter qu'un usager peut avoir une ou plusieurs autres dépendances/abus en plus de l'alcool. Cependant, le système d'information ne permet pas de définir les dépendances multiples.

Figure 3 : Situation sociale des usagers [%]

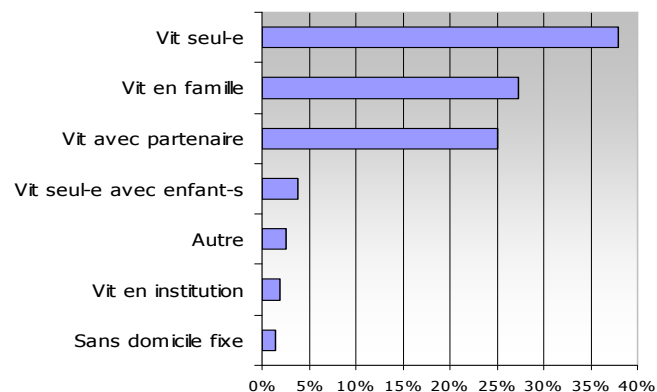


Tableau 3 : Situation professionnelle des usagers

	Nbre	%
sans profession	282	36.2%
prof. qualifiée manuelle	117	15.0%
prof. qualifiée non-manuelle	111	14.2%
prof. non qualifiée manuelle	77	9.9%
femme/homme au foyer	77	9.9%
indépendant	30	3.8%
activité occupationnelle	28	3.6%
prof. non qualifiée non-manuelle	26	3.3%
cadre moyen	15	1.9%
cadre supérieur	7	0.9%
agriculteur	7	0.9%
étudiant/apprenti	3	0.4%
Sous-total	780	100.0%
données manquantes	28	
Total	808	

Tableau 4 : Typologie des prestations offertes

	Nbre	%
Informations	487	16.4%
Clarification relation OH	450	15.1%
Conseils	406	13.7%
Soutien à l'abstinence	401	13.5%
Evaluation OH	354	11.9%
1er traitement	277	9.3%
Orientation	249	8.4%
Co-dépendance	124	4.2%
Suite traitement ambulatoire	72	2.4%
Soutien social et administratif	52	1.7%
Diagnostic	48	1.6%
Consultation ambulatoire	41	1.4%
Autres	13	0.4%

Le contenu d'une consultation pour une même personne peut être composé de plusieurs prestations.

Figure 4 : Statut de la prise en charge [%] Figure 5 : Motifs de la prise en charge[%]

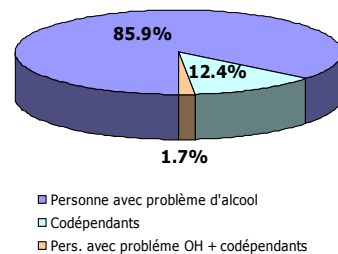
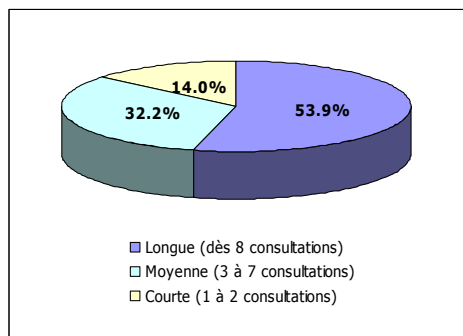
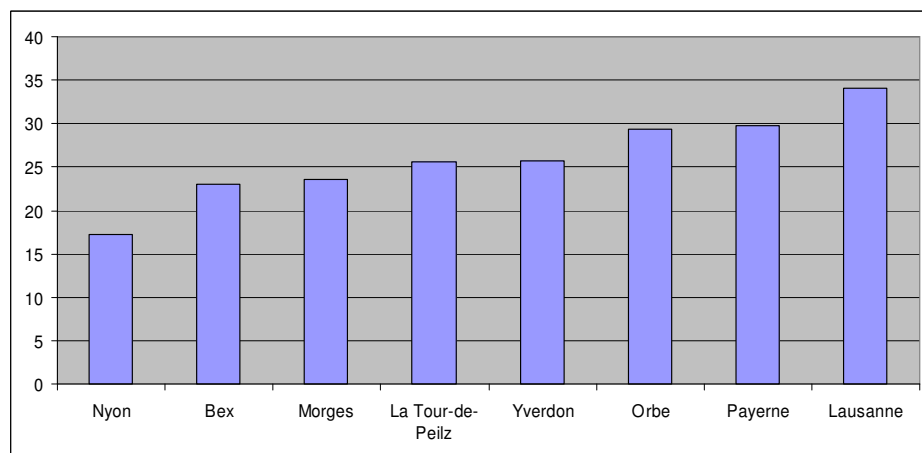


Tableau 5 : Issue des prises en charge

	Nbre	%
Consultation terminée, objectif atteint	89	38.5%
Interruption du consultant	54	23.4%
Perte de contact de plus de 180 jours	41	17.7%
Transmis à ...*	17	7.4%
Interruption par la FVA	16	6.9%
Autres	7	3.0%
Déménagement	6	2.6%
Suicide	1	0.4%
Décès	0	0.0%
Total	231	100.0%

* la rubrique « transmis à... » implique la fermeture du dossier.

Figure 6 : Durée moyenne des prises en charge sur dossiers fermés en 2004 (en mois)



SECTEUR PREVENTION

6. Introduction

Former des relais et des multiplicateurs, renforcer les synergies entre les différents acteurs de prévention, offrir des programmes de prévention de qualité adaptés et ciblés en fonction de problématiques bien définies, tels sont les éléments qui fondent le travail du secteur prévention de la FVA.

En collaborant avec des communes, des écoles, des organisateurs de manifestations, des entreprises, des cafetiers restaurateurs, des gérants de clubs nous cherchons à renforcer l'impact des actions préventives tout en mobilisant les ressources propres des différents acteurs concernés, afin que la prévention soit l'affaire de tous.

7. Projet « Be my angel tonight »

L'année 2004 a été marquée par une forte expansion du projet de prévention alcool et drogues au volant « Be my angel tonight », basé sur le concept du conducteur sobre.

Grâce au soutien du Fonds de la sécurité routière (FSR), 68 soirées à thèmes ont été organisées en collaboration avec 25 établissements ou organisateurs d'événements.

108 soirées de sensibilisation et d'information ont eu lieu dans deux clubs du canton afin d'étendre la diffusion du concept.

Plus de 1500 contrats de confiance ont été signés entre le conducteur et ses passagers afin d'assurer un retour en toute sécurité. Les établissements ont joué le jeu en offrant des boissons non alcoolisées gratuites aux conducteurs s'étant engagé à rester sobre.

Tout en assurant la coordination du projet, la FVA a activement collaboré avec des partenaires afin de les soutenir dans le développement de cette action, dans leurs régions.

Ceci a permis le renforcement du projet en suisse romande avec 87 soirées organisées les cantons de Neuchâtel, Valais, Genève, et du Jura. Une extension au Jura bernois et au canton de Fribourg est à l'étude pour 2005

Ce projet est également développé en suisse alémanique dans les cantons de Berne et Zurich en collaboration avec l'organe national de coordination des actions de prévention dans le domaine de la conduite avec facultés affaiblies.

8. Prévenfête

Dans le cadre du projet « Prévenfête », Radix et l'ISPA ont mandaté la FVA pour assurer le « coaching » des organisateurs de manifestations, dans l'organisation d'actions préventives lors des fêtes, festivals, concerts, etc..

En 2004, la FVA a soutenu 17 organisateurs de fête dans la mise sur pied d'actions de prévention intégrées à leurs manifestations, sous différentes formes : formation des responsables de bars, valorisation des boissons sans alcool, mise en place de systèmes de transports publics, opérations type nez rouge, promotion de la modération, etc.

9. Ecoles

Au niveau des écoles, le programme « T'assures... t'es sûr ? » est basé sur des outils de simulation et des ateliers interactifs qui ont été présentés dans 8 établissements du canton de Vaud, soit un nombre de 1700 élèves, apprentis et étudiants sensibilisés aux risques liés à une consommation abusive d'alcool.

Au niveau de l'impact, une évaluation réalisée dans un gymnase a mis en évidence que 25% des filles et 35 % des garçons affirment vouloir modifier leur comportement en matière de consommation d'alcool suite à l'atelier. Après 3 mois, 12% des élèves affirment avoir réellement modifier leur comportement. Ainsi en plus de renforcer les comportements positifs préexistants, ces actions ont un potentiel non négligeable en terme de modification des comportements à moyen terme.

De plus, 10 établissements scolaires ont été accompagnés pour des démarches plus complexes de mise en place de politique d'établissements, d'accompagnement des équipes d'enseignants, de coaching, de formation ou de sensibilisation des parents aux questions de dépendances.

En effet, la tendance actuelle est d'offrir aux adultes des compétences pour gérer ces difficultés au quotidien dans leurs relations avec les jeunes. Le rappel des normes et l'aide primaire aux adolescents en difficulté sont les piliers de ce type de démarches très prometteuses, mais nécessitant un travail en profondeur sur les champs de compétences et de responsabilités des différents acteurs (parents, enseignants, équipe de santé scolaire, autorités, etc.)

Dans le même sens, la FVA a également poursuivi son mandat de collaboration avec l'ODES (Office des écoles en santé) en vue de proposer une politique de prévention des dépendances dans les écoles obligatoires et post-obligatoires du Canton. Ce travail de recherche, qui s'achèvera en septembre 2005 par la remise d'un rapport aux autorités politiques, devrait permettre de clarifier les orientations futures de la prévention des dépendances au niveau scolaire.

10. Entreprises

Le programme de prévention Alcool et dépendances s'est poursuivi en 2004.

Ces actions visent à améliorer la possibilité de prise en charge précoce des problèmes liés à l'alcool dans le monde professionnel en appuyant les employeurs dans la mise en place d'une politique de prévention secondaire.

Par ailleurs, des actions de prévention primaire visant à réduire les risques d'accidents liés à des facultés affaiblies sont également intégrées à la démarche.

Une politique de gestion des problèmes de dépendances et consommation en entreprise a été implantée dans une commune. L'ensemble des cadres a été formé à l'application d'une procédure d'intervention ainsi qu'aux risques professionnels liés à la consommation de psychotropes. Les employés communaux ont été sensibilisés aux risques liés à la consommation abusive d'alcool et aux risques professionnels.

11. « LES COMMUNES BOUGENT ! » *Projet de santé communautaire*

Objectif :

Inciter les communes à mener une politique volontaire, innovante en matière de prévention des risques liés à l'alcool et créer ou renforcer un réseau interdisciplinaire de prise en charge de cette problématique qui soit pérennisé.

Depuis quatre ans, la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme et la Fondation Radix collaborent pour l'implantation du programme de prévention de la consommation excessive d'alcool « Les communes bougent ! » dans le canton de Vaud. Ce projet fait partie de la campagne nationale « Ça débouche sur quoi ? » pilotée par l'OFSP depuis 1999. Aujourd'hui, 70 communes suisses sont engagées dans ce processus, dont 8 dans le canton de Vaud : Orbe, Vevey, Pays d'Enhaut (Château-d'Oex, Rougemont, Rossinière), Prilly, Yvonand et Yverdon-les-Bains.

L'expérience vaudoise a permis une approche réussie de publics cibles sensibles au sein de la commune et notamment les vendeurs d'alcool, les professionnels des domaines médico-sociaux, les employés communaux, les autorités communales, les médias et la population.

Les actions ont pris des formes variées en fonction des réalités locales et des besoins exprimés, en voici quelques exemples représentatifs :

- Sensibilisation des vendeurs d'alcool et organisation d'achats-tests (Vevey 2001, Yverdon en projet pour 2005).
- Mise en place de procédure de prévention dans le cadre festif (mesures structurelles parfois contraignantes) et apport d'outils adaptés : sensibilisation

des responsables de stand et concept « Be my angel tonight » pour un retour sécurisé (Yverdon et Yvonand 2004).

- Réflexion avec un groupe de parents autour de la consommation de psychotropes à l'adolescence (Prilly 2004).
- Information des proches de personnes souffrant de problèmes d'alcool (Prilly 2004).
- Etude de besoins et évaluation de programmes de prévention des dépendances (Yvonand 2004).
- Formation à l'approche des problèmes d'alcool dans la relation d'aide (Orbe 2002, Château-d'Oex 2003).
- Mise en place d'une procédure d'intervention pour une meilleure gestion des problèmes d'alcool au travail pour les employés communaux (Vevey 2001).

Cette année, ce programme de prévention a été présenté dans le cadre de la formation FORDD¹ et du groupe « Regards croisés sur les toxicodépendances de l'Ouest lausannois ».

Fin 2004, toutes les communes du canton de Vaud ont reçu par courrier une information concernant le projet « Les communes bougent ! ». Il est prévu pour 2005 d'augmenter le nombre de communes qui s'engagent dans ce processus. La FVA, le CIPRET (prévention tabac) et la Fondation Radix ont en projet d'organiser une demi-journée d'information destinée aux représentants des autorités communales afin de les informer sur les différents programmes de prévention et de promotion de la santé leur étant destiné.

12. Prévention auprès des vendeurs d'alcool

Objectif :

Informar, responsabiliser les vendeurs d'alcool sur la législation concernant la protection de la jeunesse (âges de remise, boissons sans alcool peu chères, etc.). Former, sensibiliser les professionnels de la restauration à la prévention des risques liés aux abus d'alcool (accidents, dépendance).

12.1 La brochure « Au cœur du service »

En octobre, un nouveau guide gratuit destiné aux serveurs professionnels ou occasionnels a été proposé à toutes les communes vaudoises ainsi qu'aux professionnels de la restauration et de l'hôtellerie. Son contenu rappelle le cadre législatif relatif à la protection de la jeunesse, donne des conseils pour modérer la consommation, propose des recettes de cocktails sans alcool et donne des adresses utiles pour trouver des outils de prévention.

¹ Fédération romande des organismes de formation dans le domaine des dépendances.

Trois articles sont parus dans la presse (24H, Le Cafetier, Journal du Pays d'Enhaut). Soixante-trois communes ont passé commandes pour remettre cette brochure aux organisateurs de manifestations lors de la délivrance du permis temporaire (un sixième des communes vaudoises). Gastrovaud et l'Hôtellerie vaudoise ont distribué ce document à leurs adhérents, 6300 unités leurs ont été remis.

Cette opération remporte un franc succès et correspond à un besoin puisque plus de 10 000 brochures ont été distribuées, la plupart sur demande, dans le canton depuis octobre 2004.

12.2 Les cours pour l'obtention de la licence d'exercer

La FVA poursuit ses interventions dans le cadre du Module 1² pour l'obtention de la licence de cafetiers, traiteurs ou professionnels de l'agritourisme (caveau, gîte ruraux). Le cours sur la prévention de l'alcoolisme d'une heure et demie a été donné, cette année, six fois à Gastrovaud et trois fois à l'école de Marcelin (association Prométerre), ce qui représentent à peu près 225 personnes.

12.3 Prévention dans le cadre des manifestations festives

La FVA a élaboré une intervention destinée aux responsables de stand (souvent ils ne sont pas formés) pour leur rappeler le cadre législatif vis-à-vis de la protection de la jeunesse et les conseiller dans le but de mettre en place des mesures pour réduire les risques liés aux abus d'alcool. Cette intervention a pu être réalisée dans le cadre de cinq manifestations : Animai (Vevey), Events (Yverdon), Brandons (Grandson), Giron (Onnens), EPFL (Lausanne). Des conseils ont été donnés pour la fête du jeu de la Tour-de-Peilz et le Festival de la Cité à Lausanne.

Une demi journée de formation a été organisée par la Fondation Radix, l'ISPA et la FVA pour présenter le concept « Prévenfête » aux membres de différents groupes du GREAT (novembre 2004).

12.4 Application de la LADB

Les contacts avec la police du commerce sont réguliers depuis l'introduction de la nouvelle Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB 2003). Le règlement d'application donne lieu à des ajustements en fonction des réalités rencontrées sur le terrain. La FVA reçoit des demandes de clarification concernant l'application de la loi par des cafetiers, des organisateurs de manifestation ou des particuliers. La collaboration avec la police du commerce cantonale est très constructive.

² Module 1 : Droit des établissements et prescriptions de sécurité.

Compte d'exploitation 2004

Produits	Budget 2004	Comptes 2004
Contributions des pouvoirs publics	1'815'400.00	1'919'083.39
Dons	1'500.00	1'930.00
Produits des ventes et prestations	191'300.00	240'463.95
Intérêts et produits divers	54'500.00	82'428.41
Total Produits	2'062'700.00	2'243'905.75
Charges	Budget 2004	Comptes 2004
Contributions diverses	44'000.00	36'434.80
Personnel	1'917'385.00	1'886'684.25
Locaux	182'500.00	165'090.80
Entretien, réparations, remplacements	51'000.00	46'626.60
Assurances, taxes	18'000.00	18'185.30
Energie & eau	4'500.00	4'461.90
Charges d'administration	52'500.00	52'449.87
Charges de publicité	19'000.00	16'920.95
Activités de prévention	42'000.00	65'887.65
Frais financiers	1'000.00	359.43
Amortissements	25'000.00	19'000.00
Total charges	2'356'885.00	2'312'101.55
Résultat avant éléments exceptionnels	-294'185.00	-68'195.80
Produits exceptionnels	54'500.00	0.00
Charges exceptionnelles	0.00	173'701.10
Résultat de l'exercice	-239'685.00	-241'896.90

Bilan au 31 décembre 2004

	2004	2003
ACTIF		
<u>Liquidités</u>	752'090.05	700'037.37
Caisse	1'591.50	1'553.65
CCP	294'613.50	646'812.27
Banques	355'904.10	51'671.45
Banque - compte "CCDA"	99'980.95	0.00
<u>Créances</u>	17'112.23	224'284.31
Débiteurs	16'826.80	61'267.45
Compte-courant Ligues de la Santé	0.00	162'373.05
Impôt anticipé	285.43	643.81
<u>Actifs de régularisation</u>	44'019.20	23'350.00
Actifs transitoires	44'019.20	23'350.00
<u>Immobilisations</u>	43'288.80	62'202.80
Immobilisations financières	24'288.80	24'202.80
Immobilisations corporelles	19'000.00	38'000.00
Total de l'actif	856'510.28	1'009'874.48
PASSIF		
<u>Dettes à court terme</u>	90'142.90	37'874.30
Créanciers	63'219.30	37'874.30
Compte-courant Ligues de la Santé	26'923.60	0.00
<u>Passifs de régularisation</u>	57'020.45	194'457.45
Passifs transitoires	57'020.45	194'457.45
<u>Fonds de réserve</u>	254'500.00	100'000.00
Provision pour frais de restructuration	100'000.00	100'000.00
Provision "CCDA"	154'500.00	0.00
<u>Fonds propres</u>	454'846.93	677'542.73
Capital initial	50'000.00	50'000.00
Réserves	165'000.00	165'000.00
<i>Pertes & Profits reportés au 01.01.</i>	<i>462'542.73</i>	<i>434'087.87</i>
Résultat de l'exercice	-222'695.80	28'454.86
<i>Pertes & Profits reportés au 31.12.</i>	<i>239'846.93</i>	<i>462'542.73</i>
Total du passif	856'510.28	1'009'874.48

Membres du Conseil de Fondation et de son Bureau

Bureau

Dr Marc-Antoine Krieg, Président	PD, médecin associé à la PMU
M. Daniel Volper, Trésorier	Membre de Direction, Banque du Gothard
Me Jean-Christophe Diserens	Avocat
M. Michel Bonjour (voix consultative)	Directeur FVA (jusqu'au 31.08.05)
Mme Catherine Turin (voix consultative)	Direction ad'intérim (dès le 01.09.05)
Mme Marie-Pascale Theurillat (voix consult.)	Direction ad'intérim (dès le 01.09.05)

Conseil

Prof. Jacques Besson	Médecin-chef de la Division d'abus de substances
Dr Jean-Pierre Gervasoni	Médecin-adjoint de l'IUMSP
M. Roger Glur	Préfet du district de Morges
M. Thierry Juvet	Membre ad personam
Mme Anne-Marie Keller	Ajointe scientifique ODES
M. Jean-Christophe Masson (voix consult.)	Secrétaire général des Ligues de la santé
M. Thierry Matter	Adjoint SPAS-DPSA
Mme Claude-Evelyne Wilhelm	Cheffe de projet au SSP

Collaborateurs au 31 décembre 2004

Direction

M. Michel Bonjour, Directeur (jusqu'au 31.08.2005)
Mme Marie-Pascale Theurillat, responsable administrative
Mme Catherine Turin, responsable socio-éducative

Secteur Prévention

M. Stéphane Caduff
Mme Christine Müller
Mme Rose-Marie Notz

Secteur socio-éducatif

Mme Véronique Baudat (jusqu'au 30.06.2004)
Mme Yvette Buchs
Mme Nadine Cuennet (jusqu'au 31.07.2004)
M. François de Cocatrix
Mme Pascale Ernst
Mme Denise Jallut-Bongard
M. François Marville
M. Gérard Pugin
Mme Geneviève Reynaud
Mme Ines Scheidegger
Mme Erika Schnyder
Mme Dominique Umiglia

Secrétariat

Mme Dominique Rosset
Mme Claudine Schumacher
Mme Nicole Sottas (jusqu'au 31.08.2004)
Mme Paola Tarchini

Donateurs en 2004

Nous remercions tout particulièrement les donateurs suivants :

SOTREMOL, Moudon
CLENSOL SA, Lutry
Garage LE CEDRE SA, Morges
TINGUELY Transports SA, Lausanne
MATISA Matériel Industriel SA, Crissier

Secteur Prévention

Avenue de Provence 12 - 1007 Lausanne
☎ 021 623 37 05
Fax 021 623 37 38 prevention@fva.ch

Secteur socio-éducatif

Lausanne

Pré-du-Marché 21 – 1004 Lausanne
☎ 021 648 78 20
Fax 021 648 78 44 lausanne@fva.ch

Nyon

Rue Neuve 6 - 1260 Nyon
☎ 022 361 96 63
Fax 022 361 9766 nyon@fva.ch

Morges

Rue de Couvaloup 10 - 1110 Morges
☎ 021 804 98 98
Fax 021 804 98 05 morges@fva.ch

La Tour-de-Peilz

Rue du Château 1 - 1814 La Tour-de-Peilz
☎ 021 944 01 80
Fax 021 944 02 60 la.tour.de.peilz@fva.ch

Bex

Rue de la Gare 14 - 1880 Bex
☎ 024 463 03 63
Fax 024 463 35 31 bex@fva.ch

Payerne

Grand-rue 19 – 1530 Payerne
☎ 026 662 41 41
Fax 026 662 41 40 payerne@fva.ch

Yverdon

Rue des Pêcheurs 8 – 1400 Yverdon
☎ 024 423 69 30
Fax 024 423 69 32 yverdon@fva.ch

Orbe

Rue de la Poste 3 – 1350 Orbe
☎ 024 442 95 95
Fax 024 442 95 99 orbe@fva.ch

